



Un label pour la sécurité incendie et l'environnement

Déjà plus d'une soixantaine d'établissements labélisés QUALDION depuis juillet 2012

L'arrêté du 18 novembre 2011 impose le remplacement de tous les Détecteurs de Fumée à Chambre d'ionisation (DFCI). Les décisions de l'Autorité de Sureté Nucléaire du 6 mars 2012 ont précisé les modalités de migration des DFCI et les obligations des détenteurs. Le label QUALDION leur permet désormais d'identifier des professionnels compétents et qualifiés.

Depuis le mois de juillet, 67 établissements ont été labélisés QUALDION. Pour obtenir ce label, le professionnel postulant (fabricant, installateur, mainteneur ou démonteur) doit prouver non seulement son respect des exigences réglementaires en matière de radioprotection mais également sa compétence en matière de sécurité incendie. C'est le Laboratoire National d'Essai et de Métrologie qui examine les dossiers : il est la tierce partie garante de l'indépendance et de la rigueur de la démarche.

Le label QUALDION permet désormais aux détenteurs d'identifier simplement et rapidement les professionnels qui leur permettront de répondre à leurs obligations réglementaires.

Pour obtenir le détail des nouvelles exigences réglementaires, identifier un professionnel labélisé ou pour plus d'informations :

www.lne.fr/label-qualdion
qualdion@lne.fr

Ils ont fait le choix du label QUALDION

Patrice COURONNE, Directeur marketing Fire&Safety Security SIEMENS SAS

"Nous sommes labellisés depuis le mois de juillet. Les détenteurs de DFCI sont responsables de leur remplacement et de leur dépose: pour eux, le label QUALDION représente une garantie solide de compétence et de respect de la réglementation. Nous étions également sensibles au fait que le label est délivré par une tierce partie indépendante, le LNE, ce qui est un gage de transparence et de rigueur dans les conditions d'attribution. Malgré son lancement récent, le label est déjà largement connu des détenteurs : c'est un vrai plus dans la relation avec nos clients."

Jean SOYER, Directeur général Detect-Pro Sécurité

"Nous venons d'entamer le processus de labellisation. Ce processus est simple et clair : l'accompagnement par le LNE et l'association QUALDION permet de se familiariser rapidement avec les exigences réglementaires. C'est également l'occasion de préparer et former nos collaborateurs. Nous sommes convaincus que cette démarche sera très positive pour nos clients comme pour notre entreprise. Dans un contexte réglementaire nouveau, le label QUALDION est incontestablement la reconnaissance d'un savoir-faire."

Laurent PHILIPPE, Chef du service Génie électrique Cegelec Tertiaire Ile-de-France

"Labellisés depuis peu, nous sommes très heureux de voir un label de qualité permettant d'accompagner les utilisateurs dans leurs migrations d'installations de sécurité Incendie et de DFCI. Dans ce contexte de changement et d'adaptation, il est important que les utilisateurs et les détenteurs de DFCI puissent s'appuyer sur des structures ayant démontré auprès du LNE leur savoir-faire et leurs connaissances dans ce domaine. Enregistré auprès de l'Agence de Sûreté Nucléaire, nous sommes en mesure d'intervenir auprès des utilisateurs pour proposer des solutions permettant de garantir une évolution de leur installations de détecteurs ioniques en parfait respect avec la nouvelle réglementation."

L'association QUALDION

L'association QUALDION regroupe les quatre organisations professionnelles représentant les fabricants, installateurs et mainteneurs des systèmes de sécurité incendie. Elle s'est engagée depuis plusieurs années aux côtés des pouvoirs publics pour assurer une migration des DFCI dans des conditions de sécurité sanitaire et environnementale optimales. Le label QUALDION est la traduction concrète de son action visant à permettre aux détenteurs de se conformer à cette nouvelle réglementation.

L'information des détenteurs et utilisateurs

En collaboration étroite avec les pouvoirs publics, l'association QUALDION joue également un rôle d'information pédagogique auprès des détenteurs en mettant en ligne les textes en vigueur et les avis rendus par les ministères de tutelle. Un livret présentant les questions/réponses les plus courantes sur les détecteurs ioniques sera également mis en ligne début 2013.

L'association QUALDION réunit les professionnels producteurs, installateurs et mainteneurs de systèmes de sécurité incendie.



La FFIE, Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique, est l'organisation professionnelle qui représente, défend et promeut les entreprises d'installation électrique affiliées. Elle regroupe 5.000 entreprises (130 000 salariés soit 40 % des effectifs du secteur et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 1/3 du chiffre d'affaires du secteur). Adhérente de la FFB, la FFIE est l'une des cinq fédérations signataires des accords sociaux du bâtiment.

Contact presse : c.lepape@ffie.fr



Le GESI, Affilié à la Fédération Française du Matériel d'Incendie, le Groupement des Industries Electroniques de Sécurité Incendie (GESI) représente les principaux fabricants-installateurs/mainteneurs de Systèmes de Sécurité Incendie en France (12 adhérents/ 500 millions d'€ de CA global).

Contact presse : romain.canler@ffmi.asso.fr



Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique réunit 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France (CA France 2011 : 15,9 milliards d'euros ; 150 000 salariés). Sont adhérents des Pme ainsi que les grandes entreprises de la profession. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des travaux publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Contact presse : m.mourgues@serce.fr



Le SVDI, Les spécialistes des solutions technologiques en Sûreté, Vidéo protection et Détection Incendie : installateurs, mainteneurs, industriels, opérateurs, bureaux d'études, organismes de contrôle, donneurs d'ordre... Il s'appuie sur l'action de ses pôles spécialisés, VDI, Sûreté, SSI et GTB, pour promouvoir auprès des clients une lisibilité de l'offre fondée sur les compétences des intervenants, la qualité des matériels, des services et des méthodes.

Contact presse : contact@svdi.fr